

Le 16 août 2017

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 16 août 2017 à 13 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	825	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 385	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 651	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	715	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 693	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 056	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	520	1	Donald Lamontagne	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	668	1	Marie-Claude Chouinard	Absente
Ville de Plessisville	6 594	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 964	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	455	1	Michel Paquin maire suppléant	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2017
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Centre aquatique régional de L'Érable – Nouvelle formule de contribution

Le 16 août 2017

- 6.2 Report des rôles d'évaluation de la Ville de Plessisville, de la Paroisse de Plessisville et de la municipalité de Laurierville
- 6.3 Offre de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ – Autorisation de signature
- 6.4 Projet d'étude de la rivière Bulstrode
- 6.5 FDT – Contribution de la MRC à la gouvernance régionale
- 6.6 Entente avec Arterre – Autorisation de signature
- 6.7 Intervention des services d'urgence en milieu isolé (SUMI) – Rédaction du protocole d'entente et demande d'aide financière au MSP
- 6.8 Programme de soutien MADA
- 7.0 Aménagement
 - 7.1 Cours d'eau Thibodeau, branche 6 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.2 Cours d'eau Laurendeau, branche 4 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.3 Cours d'eau Laurendeau, branche 17 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.4 Cours d'eau Laurendeau, branche 18 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.5 Réglementation d'urbanisme de la Paroisse de Plessisville (règl. n° 605-17)
 - 7.6 Avis à la CPTAQ, demande d'Hydro-Québec, dossier 416453, Saint-Pierre-Baptiste
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Comité agroalimentaire-forêt de L'Érable – Étude sur la couverture cellulaire du territoire
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Projet du Mont Apic – Demande d'aide financière au FDT
 - 10.2 Invitation de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ)
- 11.0 Période de questions

Le 16 août 2017

Interventir les points à l'ordre du jour
A.R.-08-17-14060

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour
A.R.-08-17-14061

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés, en y ajoutant au varia les points suivants :

- Projet Mont Apic – Demande d'aide financière au FDT
- Invitation de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ)

ADOPTÉ

Procès-verbal
A.R.-08-17-14062

Il est proposé M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 21 juin 2017 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :
Nouvelle formule de contribution au CARÉ
A.R.-08-17-14063

Il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC adopte une nouvelle formule de répartition des quotes-parts municipales pour le Centre aquatique régional de L'Érable, tel que présenté, selon les conditions suivantes :

- QUE le tableau de répartition présenté fasse partie intégrante de la résolution;

	Administration	Fréquentation**	Quotes-parts 2018*
Inverness	\$ 500,00	\$ 1 398,50	\$ 1 898,50
Laurierville	\$ 500,00	\$ 4 587,14	\$ 5 087,14
Lyster	\$ 500,00	\$ 2 784,90	\$ 3 284,90

Le 16 août 2017

	Administration	Fréquentation**	Quotes-parts 2018*
Notre-Dame-de-Lourdes	\$ 500,00	\$ 3 550,40	\$ 4 050,40
Paroisse de Plessisville	\$ 500,00	\$ 12 945,48	\$ 13 445,48
Ste-Sophie-d'Halifax	\$ 500,00	\$ 5 732,42	\$ 6 232,42
St-Ferdinand	\$ 500,00	\$ 3 025,95	\$ 3 525,95
St-Pierre-Baptiste	\$ 500,00	\$ 2 555,80	\$ 3 055,80
Ville de Plessisville	\$ 500,00	\$ 32 624,58	\$ 33 124,58
Ville de Princeville	\$ 500,00	\$ 49 837,73	\$ 50 337,73
Villeroy	\$ 500,00	\$ 1 097,10	\$ 1 597,10
TOTAL	\$ 5 500,00	\$ 120 140,00	\$ 125 640,00

*Les montants exacts seront entérinés lors de l'adoption du budget 2018.

**Statistiques provenant du Centre aquatique régional de L'Érable pour les années 2011 à 2015.

- QUE la nouvelle formule de contribution soit officialisée lors de l'adoption du budget 2018 et mise en œuvre pour les années 2018, 2019 et 2020;
- QUE la formule soit mise à jour à tous les trois ans afin de refléter les statistiques de fréquentation;

Il est également résolu que le Mont Apic mette en place un mécanisme de compilation des statistiques de fréquentation à partir de décembre 2017.

ADOPTÉ

Report des rôles d'évaluation de la ville de Plessisville, de la Paroisse de Plessisville et de la municipalité de Laurierville

ATTENDU QUE le dépôt des rôles d'évaluation de la MRC de L'Érable a lieu le 15 septembre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, que le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Ville de Plessisville, Paroisse de Plessisville et Laurierville sera reporté au 31 octobre 2017.

A.R.-08-17-14064

ADOPTÉ

Le 16 août 2017

Offre de crédit variable à l'investissement des Fonds locaux de solidarité FTQ -

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et le préfet de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, la nouvelle offre de crédit variable à l'investissement des Fonds locaux d'investissement FTQ.

Autorisation de signature
A.R.-08-17-14065

ADOPTÉ

Projet d'étude de la rivière Bulstrode

ATTENDU QU'une demande d'aide financière sera déposée au gouvernement fédéral pour la réalisation d'une étude sur la rivière Bulstrode;

A.R.-08-17-14066

ATTENDU QUE le projet concerne le territoire de la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Paquin, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisme COPERNIC à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Municipalités pour l'innovation climatique » de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM).

ADOPTÉ

FDT - Contribution de la MRC à la gouvernance régionale

ATTENDU QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec, anciennement nommée la Table des préfets, nécessite une ressource commune à temps partiel pour la gestion des dossiers régionaux;

A.R.-08-17-14067

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC contribue pour un montant de 4 994 \$ pour l'embauche d'une ressource à temps partiel pour la gestion des dossiers de la Table des MRC;

QUE cette somme soit prise dans le Fonds de développement des territoires – Projets structurants.

Il est également résolu que le préfet soit désigné comme représentant de la MRC de L'Érable au comité de développement de la Table.

ADOPTÉ

Le 16 août 2017

Entente avec Arterre - Autorisation de signature

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et le préfet de la MRC à signer l'entente avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) afin d'adhérer au projet L'Arterre.

A.R.-08-17-14068

ADOPTÉ

Intervention des services d'urgence en milieu isolé

ATTENDU QUE la MRC est à préparer un protocole d'intervention des services d'urgences en milieu isolé;

(SUMI) -

ATTENDU QUE le comité d'élaboration est composé du SSIRÉ et des services incendies des villes de Plessisville et de Princeville;

Rédaction d'un

protocole

ATTENDU QU'un programme d'aide financière du Ministère de la Sécurité publique est disponible pour l'acquisition d'équipement et la formation lié aux services d'urgence en milieu isolé;

d'entente et

demande

d'aide financière

au MSP

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité :

A.R.-08-17-14069

QUE la MRC s'engage à rédiger et déposer au MSP un protocole d'intervention des services d'urgence en milieu isolé;

Il est également résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à signer et déposer une demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipement et la formation lié aux services d'urgence en milieu isolé.

ADOPTÉ

Programme

de soutien

MADA

A.R.-08-17-14070

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la MRC à déposer, au nom des 11 municipalités de la MRC, une demande d'aide financière au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalités amies des aînées.

ADOPTÉ

Le 16 août 2017

Aménagement : Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Cours d'eau en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Thibodeau- afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Desharnais,
branche 6 - Branche 6, cours d'eau Thibodeau-Desharnais :
Réalisation du chaînage 0+000 au chaînage 0+500 (Ville de Princeville),
des travaux du chaînage 1+650 au chaînage 1+750 (Ville de Princeville)
d'entretien et du chaînage 2+000 au chaînage 2+800 (Paroisse de Plessisville)
A.R.-08-17-14071 Dossier : 704-181 1215 2017-04-03
Demandeur : Sémican Atlantic INC

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution R-66-04-2017 de la municipalité de Paroisse de Plessisville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre ;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge le projet de la branche 6 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront entièrement assumés par les propriétaires intéressés au projet ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ quatre mille neuf quatre cent trente-deux dollars et vingt-quatre cents (4 432,24 \$), incluant les taxes, soit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante-trois cents

Le 16 août 2017

(1 899,53 \$) pour la Ville de Princeville et de deux mille cinq cent trente-deux dollars et soixante-onze cents (2 532,71 \$) pour la Paroisse de Plessisville ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle sera respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable accepte le mandat et confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 6 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais ;

QUE la MRC de L'Érable accepte la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements en découlant ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais, dans le respect de la politique de gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 24 février 2016 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le gestionnaire des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis aux deux municipalités touchées par le projet, soit Paroisse de Plessisville et Ville de Princeville.

ADOPTÉ

Le 16 août 2017

Cours d'eau Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Laurendeau, en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond des cours d'eau suivant,
branche 4 – afin de les ramener à leur niveau de conception initiale :
Réalisation
des travaux Branche 4, cours d'eau Laurendeau : du chaînage 0 + 914 au chaînage 1 + 114
d'entretien du chaînage 1 + 164 au chaînage 1 + 664
A.R.-08-17-14072 et du chaînage 1 + 814 au chaînage 1 + 884

Dossier : 704-181 219-3 2017-04-03

Demandeur : Michel Carrier, producteur agricole

Municipalité : Paroisse de Plessisville

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 60-04-17 de la municipalité de Paroisse de Plessisville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge le projet de la Branche 4 du cours d'eau Laurendeau ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront entièrement assumés par le propriétaire intéressé au projet sur la base des mètres linéaires travaillés dans le cours d'eau, par l'entremise de la municipalité de Paroisse de Plessisville ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ deux mille quatre-cent quarante-quatre dollars et trente-six cents (2 444,36 \$), incluant les taxes ;

Le 16 août 2017

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle sera respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable accepte le mandat et confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 4 du cours d'eau Laurendeau ;

QUE la MRC de L'Érable accepte la présentation par son gestionnaire des cours d'eau, de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements en découlant ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Laurendeau, dans le respect de la politique de gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 24 février 2016 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le gestionnaire des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien la branche 4 du cours d'eau Laurendeau ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient à la seule municipalité touchée par le projet soit la municipalité de Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

Cours d'eau
Laurendeau,
branche 17 -

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond des cours d'eau suivant, afin de les ramener à leur niveau de conception initiale :

Le 16 août 2017

Réalisation des travaux d'entretien A.R.-08-17-14073 Branche 17, cours d'eau Laurendeau : du chaînage 0 + 479 au chaînage 0 + 979 et du chaînage 1 + 279 au chaînage 1 + 309
Dossier : 704-181 219-3 2017-04-03
Demandeur : Michel Carrier, producteur agricole
Municipalité : Paroisse de Plessisville

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 60-04-17 de la municipalité de Paroisse de Plessisville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge le projet de la Branche 17 du cours d'eau Laurendeau ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront entièrement assumés par les propriétaires intéressés au projet sur la base des mètres linéaires travaillés dans le cours d'eau, par l'entremise de la municipalité de Paroisse de Plessisville ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ deux mille cent dix-sept dollars et cinquante-huit cents (2 117,58 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle sera respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 16 août 2017

QUE la MRC de L'Érable accepte le mandat et confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 17 du cours d'eau Laurendeau ;

QUE la MRC de L'Érable accepte la présentation par son gestionnaire des cours d'eau, de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements en découlant ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche 17 du cours d'eau Laurendeau, dans le respect de la politique de gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 24 février 2016 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le gestionnaire des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien la branche 17 du cours d'eau Laurendeau ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient à la seule municipalité touchée par le projet soit la municipalité de Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

Cours d'eau Laurendeau, branche 18 - Réalisation des travaux d'entretien A.R.-08-17-14074	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond des cours d'eau suivant, afin de les ramener à leur niveau de conception initiale : Branche 18, cours d'eau Laurendeau : du chaînage 0 + 040 jusqu'au chaînage 1 + 070 Dossier : 704-181 219-3 2017-04-03 Demandeur : Michel Carrier, producteur agricole Municipalité : Paroisse de Plessisville
---	--

Le 16 août 2017

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 60-04-17 de la municipalité de Paroisse de Plessisville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge le projet de la Branche 18 du cours d'eau Laurendeau ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront entièrement assumés par les propriétaires intéressés au projet sur la base des mètres linéaires travaillés dans le cours d'eau, par l'entremise de la municipalité de Paroisse de Plessisville ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ trois mille quatre cent vingt-quatre dollars et soixante-huit cents (3 424,68 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle sera respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable accepte le mandat et confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 18 du cours d'eau Laurendeau ;

QUE la MRC de L'Érable accepte la présentation par son gestionnaire des cours d'eau, de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du

Le 16 août 2017

Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements en découlant ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche 18 du cours d'eau Laurendeau, dans le respect de la politique de gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 24 février 2016 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le gestionnaire des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien la branche 18 du cours d'eau Laurendeau ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient à la seule municipalité touchée par le projet soit la municipalité de Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

Règlementation
d'urbanisme de
la Paroisse de
Plessisville

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité de paroisse de Plessisville a adopté à sa séance extraordinaire le 19 juin 2017 le règlement d'urbanisme no 605-17 ;

A.R.-08-17-14075

ATTENDU QUE ce règlement vise le partage des coûts relatifs à des travaux de développement urbain dans la municipalité (ententes relatives à des travaux municipaux) ;

ATTENDU QUE ce règlement, adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, doit être approuvé par la MRC de L'Érable eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR);

ATTENDU QU'après son analyse et après la recommandation favorable de l'aménagiste de la MRC, M. Carl Plante, la MRC considère qu'elle peut se prononcer sur ledit contenu ;

Le 16 août 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve le règlement no 605-17 de la municipalité de paroisse de Plessisville et le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Avis à la CPTAQ - ATTENDU QU'Hydro-Québec a produit une demande à la CPTAQ au dossier
Demande 416453 en la municipalité de paroisse de Saint-Pierre-Baptiste, afin d'enlever ses
d'Hydro-Québec installations d'une terre agricole (lot 118-P, canton d'Inverness) et que cela nécessite
Dossier 416453 - une utilisation temporaire de la terre agricole nécessaire au démantèlement ;
Municipalité de
St-Pierre-Baptiste ATTENDU QUE la MRC a analysé la demande et qu'elle constate qu'il y aura
A.R.-08-17-14076 plutôt facilitation des pratiques agricoles ;

ATTENDU QUE la MRC est invité à se prononcer en vertu de la Loi sur ce dossier (LPTAA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la demande d'Hydro-Québec identifiée par le dossier 416453 ;

QUE cette résolution soit acheminée à la CPTAQ pour être jointe au dossier.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unani-
Rapport des mité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
déboursés
A.R.-08-17-14077

Le 16 août 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17524	Musée du Bronze d'Inverness (bronzes)	1 519,45
17525	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	778,00
17526	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 238,00
17527	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 224,00
17528	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	11 695,64
17529	Sogetel (dossier ville de Plessisville)	299,70
17530	Carole Marcoux (prestation musicale)	350,00
17531	Benoit St-Hilaire (prestation musicale)	300,00
17532	Martine Croteau (prestation musicale)	300,00
17533	André Bourque (prestation musicale)	350,00
17534	Max Musique (prestation musicale)	804,83
17535	La Vitrine Gourmande (repas)	169,00
17536	Comité de Promotion du Loisir (journée Bouger en Famille)	175,00
17537	CDCÉ (contribution 2017)	15 000,00
17538	La Petite Gamelle (repas)	292,64
17539	APDEQ (congrès)	1 138,26
17540	Mégaburo (lecture compteur)	1 243,23
17541	Wood Wyant (produits entretien)	108,36
17542	Multi-Services S.T. (entretien gazon, chaux et semer)	971,54
17543	Somum Solutions (contrat entretien PAIR)	1 534,35
17544	Vertisoft (service technique, hébergement, support écran, adaptateur)	3 736,18
17545	Tourisme Centre-du-Québec (réseau distribution, campagne parc régional, formation)	2 667,42
17546	Électricité Expert S.G. inc. (installation lustres)	698,16
17547	Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault (travaux cours d'eau, forêt)	9 130,46
17548	Imprimerie Fillion enr. (poster, coroplast)	619,14
17549	A @ Z Communications Événements (Crée ton avenir)	428,57
17550	Ville de Plessisville (fond régional réservé)	8 919,01
17551	Mun. de Ste-Sophie d'Halifax (fond régional réservé)	12 883,01
17552	Mun. Inverness (fond régional réservé)	32 886,31
17553	Mun. de St-Ferdinand (fond régional réservé)	33 631,87
17554	Mun. de Laurierville (fond régional réservé)	12 288,41
17555	Ville de Princeville (fond régional réservé)	110 801,32
17556	Recyc-Québec (Ici on recycle)	281,69
17557	Arianne Fournier (commandite)	500,00
17558	Tournoi Maison Marie-Pagé (tournoi de golf)	320,00
17560	Point de Victoire (jeux)	141,36
17561	Buropro (four. de bureau)	1 953,49
17562	Boucherie Thibault (repas conseil et DG)	379,71
17564	Daniel Thibault (photos canicross)	125,00
17565	Mun. de St-Pierre-Baptiste (fond régional réservé)	12 684,81
17566	Mun. de Lyster (fond régional réservé)	21 382,57

10797

Le 16 août 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17567	Postes Canada (promotion Délice de L'Érable)	1 236,62
17568	Aide financière Programme PAD	16 000,00
17569	Goforest inc. (travaux forestiers)	12 997,92
17570	Consortech (autocad civil 3D)	2 644,43
17571	Placide Martineau inc. (divers forêt)	186,96
17572	Festivals et évènements Québec (distribution annuelle)	1 861,45
17573	M L'Atelier de couture (création foulard)	183,10
17574	Musée du Bronze d'Inverness (partage transport scolaire)	252,95
17575	Therrien Couture Avocats (honoraires)	1 322,22
17576	Beaudoins & Fils Serrurier enr. (appel service pour porte entrée)	178,21
17577	ADGMRCQ (journée PDZA)	125,00
17578	Ville de Plessisville (partage déplacements chez GCI)	51,79
17579	Jules Martel (bois)	3 053,55
17580	SBK Télécom (service mensuel, téléphone)	3 400,33
17581	Yvon Camirand (déplacements)	164,69
17582	Paroisse de Plessisville (animation bibliothèque)	600,00
17583	Groupe Conseils MCG (coaching)	344,93
17584	Mun. de Villeroy (fond régional réservé)	16 365,98
17585	Keven Fontaine Paquet (production et direction musicale)	1 547,50
17586	Brigitte Charpentier (conception et spectacle cabaret)	1 547,50
17587	Nathaniel Lorrain enr. (entretien Carrefour)	638,12
17588	Les Communications SRP inc. (service de réponse)	793,33
17589	Investissement KBS inc. (loyer internet)	1 379,70
17590	La Capitale (assurance collective)	12 538,87
17591	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 132,00
17592	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 972,00
17593	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 018,00
17596	Autobus Bourassa (entente)	15 862,43
17597	L'Immobilière (gestion du rôle)	4 024,13
17598	Ministère de la Justice (dossier vente pour taxes)	2 435,00
17599	Ministère de la Justice (dossier vente pour taxes)	575,00
17600	Denis Germain (prestation musicale)	350,00
17601	Jean-François Duval (prestation musicale)	350,00
17602	Raymond Belisle (prestation musicale)	700,00
17603	Patricia Marcoux (prestation musicale)	300,00
17604	Rock Desharnais (prestation musicale)	300,00
17605	Jordan Bélanger (prestation musicale)	250,00
17606	Camille Flibotte (prestation musicale)	300,00
17607	Yves Paquette (prestation musicale)	250,00
17608	Martin Dubois (prestation musicale)	750,00
17609	Léona Germain (prestation musicale)	600,00
17610	Mathieu Samson (prestation musicale)	400,00
17611	Denis Boucher (prestation musicale)	300,00
17612	Martin Caouette (prestation musicale)	300,00

10798

Le 16 août 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17613	Les Productions du Pneutosauire (prestation musicale)	350,00
17614	Sophie Boissonneault (prestation musicale)	325,00
17615	Audélie Thibault (prestation musicale)	100,00
17616	Tanya Gracia (prestation musicale)	100,00
17617	Anne Sylvie Gosselin (prestation musicale)	100,00
17618	Maude Émilie St-Pierre (prestation musicale)	100,00
17619	Claudie Goeffroy (prestation musicale)	100,00
17620	Gilbert Bélanger (prestation musicale)	100,00
17621	Essouma Long (prestation musicale)	100,00
17622	Suzanne Lainesse (prestation musicale)	100,00
17623	Peter Laurie Web (prestation musicale)	100,00
17624	Jesse Bédard (prestation musicale)	100,00
17625	Gabrielle Gosselin (prestation musicale)	100,00
17626	Karine Champagne (prestation musicale)	100,00
17627	CARÉ (quotes parts)	25 492,00
17628	Parc Linéaire des Bois-Francis (quotes parts)	17 405,00
17629	Mont-Apic inc. (quotes parts)	17 787,00
17630	Aide financière Préno-Région	3 175,00
17631	Société Mutuelle de Prévention (gestion juillet à déc)	5 008,57
17632	Publicité L'Érable en Or (publicité Carrefour)	431,16
17633	Bernard Gosselin (trappage)	504,00
17634	Fromagerie du Rang 9 (plateau fromage)	90,00
17635	Groupe Conseil CHG SENC (supervision ingénieur)	6 292,01
17636	APDEQ (adhésion)	1 144,00
17637	Data Carte Concepts inc. (cartes rubans)	399,02
17638	Société des Attractions touristiques (promotion tourisme)	1 052,02
17639	Déneigements N.S. Paradis SENC (transport de neige)	3 391,19
17640	Pisciculture Aquarma (poissons)	1 187,48
17641	Vergers des Bois-Francis (cidre)	20,70
17642	Avocats BSL inc. (honoraires banque de terre)	875,21
17643	Pellerin Potvin Gagnon (honoraires Banque de terres)	459,90
17644	CCIBFE (déjeuner conférence, table électricité)	130,24
17645	Multi-Services M.G.M. inc. (entretien a/c, réparation)	977,79
17646	Bruno Gosselin (fabrication rack pour remorque forêt)	1 007,09
17647	AOMGMR (formation)	258,69
17648	Groupe Attraction Radio inc. (publicité carrefour)	603,62
17649	Jean-François Côté (bail entreposage)	1 517,67
17650	Wood Wyant (produits entretien)	417,08
17651	GCI inc. (conversion)	1 724,63
17652	Vision Informatique SDM (moniteurs)	680,65
17653	Ramoneurs Bois-Francis inc. (ramoner cheminée Carrefour)	105,00
17654	Les Transports Maggy Beaudet (travaux cours d'eau)	1 540,67
17655	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	11 695,64
17656	Euphonoie Sonorisation inc. (micro)	829,71

10799

Le 16 août 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17657	Vertisoft (service technique, hébergement, ordinateur, scanner)	4 814,19
17658	Sylvain Beaudoin (eau)	192,00
17659	Transcontinental inc. (distribution dépliants, pub. transport et programmation)	2 544,31
17660	PG Solutions (contrat entretien, déplacements, formation, configuration)	24 602,16
17661	Mun. de St-Ferdinand (pacte rural)	55 050,00
17662	Mun. de Ste-Sophie d'Halifax (pacte rural)	10 000,00
17663	Gaith Boucher (prestation musicale, montage salle, sonorisation)	1 506,17
17664	A @ Z Communications Événements (acompte plan marketing, divers culture, médaillons)	3 175,03
17665	Imprimerie Fillion enr. (poster, cartons permis, cartes affaires)	471,40
17666	Impact Emploi de L'Érable (FDT, billets et publicités employeur d'impact)	9 710,72
17667	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	464,65
17671	Ville de Princeville (entente cour municipale)	773,50
17676	Coop IGA (divers)	170,37
17677	Électrocentre 2000 inc. (cable HDMI)	57,47
17678	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 021,00
17679	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 648,00
17680	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 474,50
17681	Communications 1 ^{er} Choix inc. (iphone, étui, protecteur)	455,00
17682	Aide Financière Réno-région	7 811,00
17683	Aide Financière Programme PAD	10 791,00
17684	Aide Financière Réno-région	9 641,00
17685	L'Immobilière (gestion du rôle, demande de révision)	6 970,12
17686	Autobus Bourassa (entente)	15 862,43
17687	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	585,00
17688	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 108,00
17689	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	617,00
17690	Sogetel (frais fibre optique)	<u>7 903,85</u>

Total

713 031,81 \$

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
543130-543442	Paies semaine du 11 juin au 22 juillet 2017	225 364,23
543518-543617	Paies semaine du 23 juillet au 5 août 2017	<u>59 840,41</u>

Total

285 204,64 \$

10800

Le 16 août 2017

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-07-01	Gouv. prov. (DAS)	65 620,30
GWW-07-02	Gouv. féd. (DAS)	1 734,69
GWW-07-03	Gouv. féd. (DAS)	23 340,45
VAP-06-02	Remboursement prêt PR5	48 833,39
VAP-07-01	Remboursement prêt PR1	2 106,54
RA-07-01	Desjardins - frais terminal	71,19
RA-07-02	RREMQ	20 505,73
PWW-07-01	Protectron - Système alarme	293,88
PWW-07-02	Pages Jaunes	8,74
PWW-07-03	Hydro MRC	1 390,98
PWW-07-04	Bell - télécopieur	89,87
PWW-07-05	CARRA	427,78
PWW-07-06	Promutuel Chaudière-Appalaches (assurance Marché de Noël)	200,56
PWW-07-07	PMT Roy Ass. (ass. responsabilité)	2 870,00
PWW-07-08	Visa DG	475,10
PWW-07-09	Visa préfet	33,00
PWW-07-10	Visa général	16,00
PWW-07-11	Visa DGA	431,29
PWW-07-12	Bell Mobilité - Cellulaire	630,19
PWW-07-13	Hydro Carrefour	1 279,17
PWW-07-14	Bell - ligne 800	<u>13,74</u>
Total		<u>170 372,59 \$</u>

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
-----------------------	------------------------------	-----------------------

-

Total

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
DT-06-01	FLI-16-03-310	27 500,00
DT-06-02	FLI-R-17-05-328	36 500,00
DT-06-03	FLI-17-03-320	28 500,00
DT-07-01	FLI-17-05-326	50 000,00
DT-07-02	FLI-R-17-07-329	50 000,00
DT-07-03	FLI-17-07-330	19 000,00
DT-07-04	FLI-17-07-331	20 000,00
DT-07-05	FLI-17-07-332	<u>24 000,00</u>
	Total	<u>255 500,00 \$</u>

Le 16 août 2017

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
		-
		Total

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
DT-06-01	FLS-16-03-20	27 225,00
DT-06-02	FLS-17-05-31	16 500,00
DT-06-03	201706-01	7 183,56
DT-06-04	FLS-17-03-26	28 215,00
DT-07-01	FLS-17-05-30	49 500,00
	Total	<u>128 623,56 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-08-17-14078

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
17559	ENPQ (gestionnaire de formation, examen)	1 252,75
17563	Dessercom inc. (service ambulance)	175,75
17594	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	153,78
17595	Suspension Victo (1982) inc. (inspection)	516,80
17665	Imprimerie Fillion enr. (carte affaire)	132,22
17667	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	32,27
17668	Groupe CLR (système de communication)	896,81
17669	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence)	150,00
17670	Accessoires d'auto Illimités (divers)	96,92
17671	Ville de Princeville (frais de cour)	158,32
17672	ENPQ (examen)	720,00
17673	Centre d'extincteur SL (recharges)	736,40
17674	Info Page (fréquence numérique)	719,19
17675	Cantine chez Micheline (repas intervention)	101,65
17691	Suspension Victo (1982) inc. (inspection)	<u>1 207,06</u>
Total		<u>7 049,92 \$</u>

Le 16 août 2017

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 19 juillet 2017, une correspondance du MTMDET, signée par M. Laurent Lessard, informant la MRC qu'une aide financière au montant de 66 900 \$ sera accordée pour l'entretien de la Route verte, et ce, pour l'année budgétaire 2017 – 2018. *Cette correspondance est classée.*

En date du 8 août, une invitation du Comité hébergement de la MRC de L'Érable, à assister à la *Journée régionale de mobilisation : Bien vieillir dans sa communauté*, qui aura lieu vendredi le 15 septembre prochain, au Carrefour de L'Érable. Les frais d'inscription à la journée sont de 20 \$. *Cette correspondance est classée.*

En date du 8 juin 2017, une correspondance du MCC, signée par M. Luc Fortin, ministre, informant la MRC qu'une somme de 45 000 \$ sera accordée dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* du ministère, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. *Cette correspondance est classée.*

Une correspondance du comité agroalimentaire-forêt de L'Érable concernant la priorisation du développement du réseau cellulaire sur l'ensemble du territoire de la MRC. Suite aux discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante, savoir :

Comité agroalimentaire - forêt de L'Érable
Étude sur la couverture cellulaire du territoire

Il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du comité Agroalimentaire-forêt de L'Érable afin que la MRC entame des démarches visant la réalisation d'une étude sur la couverture cellulaire du territoire.

ADOPTÉ

A.R.-08-17-14079

Le 16 août 2017

Varia : Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité
Projet du d'accepter la demande d'aide financière pour un projet de remontées mécaniques du
Mont Apic - Mont Apic, étant la phase finale de la réfection des remontées mécaniques, pour un
Demande montant de 15 000 \$;
d'aide financière
au FDT QUE cette contribution soit prise dans le FDT - Projets structurants.
A.R.-08-17-14080 ADOPTÉ

Invitation de Le préfet de la MRC partage l'information sur une activité organisée par la Table
la Table de de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec. Les municipalités
concertation du sont invitées à y participer ou à en faire la promotion.
mouvement des
femmes Centre-
du-Québec

Période de Aucune question.
question

Levée de Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à
la séance l'unanimité que la séance soit levée.
A.R.-08-17-14081 ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier